

CHOISIR VOTRE ORGANISME DE BILAN

A QUOI SERT UN BILAN DE COMPETENCES ?

Un bilan de compétences vous permet :

- de faire le point sur vos expériences personnelles et professionnelles,
- de repérer et évaluer vos acquis au travail, à la formation, à la vie sociale,
- de mieux identifier vos savoirs, compétences, aptitudes,
- de déceler vos potentialités inexploitées,
- de recueillir et mettre en forme les éléments vous permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel, et, le cas échéant, un projet de formation,
- de gérer au mieux vos ressources personnelles,
- d'organiser vos priorités professionnelles,
- de mieux utiliser vos atouts dans des négociations d'emploi ou dans le choix de carrière.

RAPPEL

L'organisme de bilan est tenu de respecter le caractère confidentiel des informations que vous lui donnerez lors du bilan de compétences. Les résultats du bilan vous appartiennent et ne peuvent être communiqués à un tiers sans votre accord.

Un document de synthèse sera élaboré pendant la phase de conclusion du bilan. Il ne peut comporter d'autres indications que celles définies ci-après : circonstances du bilan, compétences et aptitudes au regard des perspectives d'évolutions envisagées, éléments constitutifs du projet professionnel ou éventuellement du projet de formation et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet. Ce document doit vous être soumis pour validation.

L'organisme de bilan doit assurer le suivi de son intervention en vous proposant par courrier, au plus tard 6 mois après la fin de la démarche, une rencontre pour faire avec lui le point sur votre situation.

COMMENT CHOISIR L'ORGANISME ?

Le choix de l'organisme qui va vous accompagner dans cette démarche est primordial, ce document vous aidera à faire le bon choix :

- Comportez-vous en acheteur et contactez au minimum 3 centres de bilan afin de réaliser un entretien préliminaire qui ne vous engage à rien.
- Pour choisir les centres auprès desquels vous solliciterez ce 1er entretien, consultez leur site internet ou prenez contact téléphoniquement afin de mieux les connaître.
- Demandez à rencontrer, dès l'entretien préliminaire, la personne qui vous accompagnera dans votre démarche de bilan et souciez-vous de sa capacité à écouter votre demande, la confiance qui va s'instaurer est capitale.
- Afin de définir clairement vos attentes vis à vis de cette démarche, aidez-vous du document au verso. Une fois le (ou les) devis détaillé(s) en votre possession, posez-vous les questions :
 - Cela répond-t-il aux besoins que j'ai identifiés ?
 - La durée proposée me semble-t-elle adaptée ?
- En fonction de votre choix de réaliser ce bilan de compétences sur votre temps de travail ou en dehors, informez-vous de la fréquence et de la durée des entretiens et vérifiez que vos disponibilités et celles du centre sont compatibles.

TREMPIN POUR LES SALARIÉS

JE DÉFINIS MES ATTENTES ET MES BESOINS

Dans tous les cas, savoir ce que vous attendez du bilan facilitera son individualisation et augmentera sa pertinence

Quelle est ma situation ?

- Je veux changer de métier, mais je ne sais pas quoi faire
- J'ai plusieurs idées de métiers mais je n'arrive pas à faire un choix
- Je veux saisir une opportunité (autre poste, promotion) dans mon entreprise actuelle ou dans une autre
- Je souhaite faire un point professionnel pour envisager une évolution ou un changement de carrière
- Autre situation* :

Quels sont mes besoins ?

- Inventorier mes compétences professionnelles (ce que je sais faire)
- Mieux me connaître : qualités personnelles, motivations, personnalité
- Identifier mes intérêts professionnels (ce qui m'attire, ce que je recherche)
- Développer ma connaissance de certains métiers
- Evaluer si les métiers qui m'intéressent sont porteurs d'emploi
- Inventorier et évaluer mes perspectives d'évolution professionnelle
- Identifier ce que je dois prendre en compte pour faire un bon choix professionnel
- Identifier les parcours de formation possibles au regard de mon projet professionnel
- Elaborer un plan d'action pour atteindre mon objectif
- Autre besoin* :

Ce que le bilan ne fera pas :

- Faire des choix à ma place
- Sortir automatiquement une liste de métiers pour lesquels «je suis fait»
- Evaluer mon niveau scolaire
- Valider mes compétences
- Valider un projet déjà défini

Vous avez un doute ?

N'hésitez pas à vérifier auprès de votre conseiller Fongecif que le bilan sera adapté à votre situation* ou aux besoins* que vous aurez identifiés.